

AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur

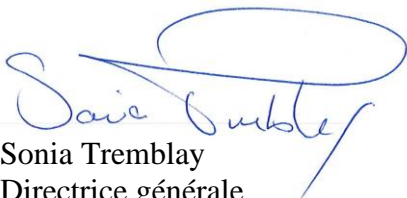
Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 4 novembre 2019, la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté le règlement n°278-2019 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la municipalité régionale de comté de Coaticook le 20 novembre 2019. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 20 novembre 2019. Le règlement n°278-2019 est donc en vigueur depuis le 21 novembre 2019.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Barnston-Ouest, ce 2 décembre 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière